



L'UNSa SJ vent debout dans la lutte contre les audiences tardives !

Lors des récentes réunions de travail sur la problématique des audiences tardives, l'UNSa SJ s'est positionnée en rupture face à l'administration. Il en va de l'intérêt de tous les agents !

Dans le cadre de ces travaux, la Direction des Services judiciaires (DSJ) a effectivement présenté un projet de guide des bonnes pratiques organisationnelles pour limiter les audiences tardives...

Mais n'est-ce pas là le problème ?

En rejetant l'impact des sous-effectifs sur l'organisation du travail en juridiction,
En fermant les yeux sur l'absence de prise de conscience des chefs de service¹,
En refusant de considérer qu'il s'agit d'un problème culturel autant qu'organisationnel, dès lors que le dévouement et le sens du service public des agents subissant ces audiences sans fin est salué et valorisé au lieu d'être source de préoccupation pour l'administration,
En rejetant les propositions de l'UNSa SJ d'accorder des majorations en repos aux agents exposés à des dépassements...

Les annonces de la DSJ manquent d'ambition et ne sont absolument pas suffisantes pour impulser de profonds changements en juridiction.

Que pouvons-nous attendre de simples mesures organisationnelles ?

Aujourd'hui, en moyenne, une audience pénale sur trois déborde des limites fixées par la circulaire Lebranchu (jusqu'à près d'une audience pénale sur deux pour les audiences calibrées sur la journée entière).

Pour l'UNSa SJ, première organisation syndicale des services judiciaires, il est temps de faire évoluer les consciences !

Il est indispensable de sensibiliser les chefs de service¹ pour qu'ils s'emparent de la problématique et assument la responsabilité que la loi leur a confiée : celle de garantir par tous les moyens la santé physique et mentale des agents placés sous leur responsabilité.

Il est indispensable de témoigner une reconnaissance aux agents exposés à des débordements de plus en plus excessifs, en leur accordant des majorations en repos.

Contrairement aux autres organisations syndicales, l'UNSa SJ ne donnera pas *quitus* pour des mesures uniquement organisationnelles, alors que le problème est plus vaste et culturellement ancré dans les pratiques à tel point qu'il a fallu dès 2001, qu'une circulaire tente d'en réduire les excès... avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

Risques psychosociaux, risque agression, risque routier, risque d'erreur et d'épuisement... les enjeux sont de taille !

Pour y faire face, l'UNSa SJ restera mobilisée et ne faiblira pas, toujours debout à vos côtés pour défendre vos droits, et faire entendre votre voix !

¹ Comprendre les chefs de juridiction, dans la majorité des cas